



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.

Vendredi 25 août 2017

N° 734



Santé publique

Première cause de décès prématurés en France La consommation de tabac reste à un niveau élevé

Dans son édition du 17 août 2017, le quotidien *Aujourd'hui en France* a publié un dossier sur la consommation de tabac en France. En une, le journal s'interroge : « Pourquoi les Français fument toujours autant » ? Le constat : la consommation se stabilise ; elle ne diminue plus. *Aujourd'hui en France* y voit un échec pour le paquet neutre, mais aussi un argument pour une augmentation radicale du prix du paquet de cigarettes.

Les politiques publiques se heurtent à plusieurs difficultés. Tout d'abord la difficulté de l'évaluation. Un échec, le paquet neutre ? Mais comment savoir si, sur le long terme, cela ne va pas changer les regards sur le tabac et contribuer à dissuader les jeunes consommateurs.

Dans l'éditorial du quotidien, Frédéric Vézard mentionne près de 80 000 morts du tabac chaque année en France (première cause de mortalité prématurée). Cependant, il met en perspective le fait que ce secteur du tabac « représente plus de 40 000 emplois et qu'il génère annuellement quelque 14 milliards d'euros de recettes fiscales ».

Sans oublier que toute mesure restrictive peut être impopulaire auprès des consommateurs – étant entendu que les décideurs gouvernementaux et/ou parlementaires peuvent eux-mêmes en être...

Pour une augmentation du prix des cigarettes, et vite...

Les spécialistes addictologues semblent aujourd'hui favorables à une forte augmentation du prix du paquet de cigarettes – en l'occurrence à 10 euros –, et dès que possible. L'orientation du Gouvernement est plutôt d'y arriver progressivement, avec 1 euro de plus par an jusqu'en 2020, soit un paquet à 10 euros à cet horizon 2020.

Cette augmentation d'1 euro par an serait inédite. *Aujourd'hui en France* précise qu'il faut remonter à 2003 pour observer une telle augmentation, d'ailleurs en deux fois dans l'année, laquelle avait porté le paquet de cigarettes de 3,60 euros à 4,60 euros. L'impact sur la consommation avait été spectaculaire. Hormis cette année-là, les augmentations n'ont jamais dépassé 40 centimes ces quinze dernières années.

Une infographie du quotidien semble confirmer l'impact du prix sur la consommation. En France, avec un paquet à 7 euros, nous avons 20,5 % de fumeurs ; en Bulgarie, avec un paquet à 2,70 euros, il y a 27,3 % de fumeurs ; a contrario, en Irlande, le paquet est à 11 euros et la part de fumeurs n'est que de 12,7 %. On voudrait y croire, mais c'est vrai que d'autres déterminants, notamment d'ordre culturel, peuvent entrer en jeu.

Des « pour » mais... à quelles conditions ?

Les spécialistes croient au seuil symbolique des 10 euros. Le prix serait une motivation pour arrêter de fumer... et pour ne pas commencer. Cependant, une telle mesure ne peut réussir qu'avec des efforts, y compris financiers, pour accompagner les fumeurs qui décident d'arrêter (par exemple, la gratuité des patches). Sans doute y a-t-il également à promouvoir la cigarette électronique – en sortant des discours contradictoires – et, plus globalement, à développer des politiques globales de santé publique pour réduire les sources de stress dans la société, génératrices de tabagisme.

S'il faut des mesures coercitives, on pourrait déjà commencer par faire appliquer la loi, « encore régulièrement foulée au pied », sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Deux autres conditions portent, d'une part sur l'harmonisation des prix au sein de l'Union européenne et, d'autre part, sur la lutte contre la contrebande, les trafics illicites (y compris sur Internet). Et il reste une question difficile : une augmentation brutale et significative du prix générerait une baisse des ventes, ce qui mettrait en difficulté économique les buralistes. Quelles mesures d'accompagnement peut-on imaginer ?

Nouveautés
ou mises à jour
www.ceas53.org



La pensée hebdomadaire

« Journalisme d'investigation ? Certaines "révélations" s'appuient moins sur l'enquête rigoureuse que sur une dénonciation parvenue à la rédaction d'un journal, éventuellement complétée de quelques entretiens et coups de téléphone pour recouper les informations. Il n'y a plus qu'à choisir le moment qui assurera le plus grand écho à la publication : une échéance électorale proche, par exemple, pour un candidat important. (...) Les citoyens se forment leur opinion sans attendre les preuves judiciaires et sans laisser aux accusés la possibilité de se défendre. Les "affaires" révélées par les médias perturbent le jeu démocratique, autant qu'elles le nourrissent. Elles affaiblissent l'institution judiciaire en s'y substituant. Mais elles apportent aussi aux citoyens un éclairage parfois lumineux sur une personnalité, un parti, un gouvernement, une question sociale, suscitant des débats, poussant les pouvoirs publics à légiférer. (...) Le combat contre la corruption est une exigence démocratique. Encore faut-il le mener convenablement. »

Michel Wieviorka, sociologue, président de la Fondation de la Maison des sciences de l'homme (FMSH),
« Les "affaires" et la démocratie »
(point de vue),
Ouest-France des 15 et 16 avril 2017.



À vos agendas

Le samedi 16 septembre, à Laval « Deux heures avec l'abbé Angot »

Le samedi 16 septembre, à 15 h, à la Maison diocésaine Cardinal-Billé, 10 rue d'Avesnières, à Laval, conférence de Nicole Villeroux et de Gaston Chérel, intitulée : « Deux heures avec l'abbé Angot ».

Le samedi 30 septembre, à Laval « Qui êtes-vous, Monsieur l'abbé Angot ? »

Le samedi 30 septembre, à 14 h, aux Archives départementales, salle de conférence Alphonse-Angot, 6 place des Archives, à Laval, table ronde : « Qui êtes-vous, Monsieur l'abbé Angot ? », avec Nicole Villeroux, de l'Académie du Maine ; Gaston Chérel, historien ; Isabelle Las, directrice-adjointe des Archives départementales.

La table ronde sera suivie d'une présentation de la version électronique de l'œuvre majeure de l'abbé Angot, le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, publié entre 1900 et 1910. Cent ans après la mort de son auteur, les Archives départementales de la Mayenne ont transformé le célèbre ouvrage en une application Web permettant sa consultation sur le site Internet du département : www.lamayenne.fr/

À l'occasion de cette rencontre, le public pourra également découvrir « *un document unique et remarquable* » : un exemplaire du *Dictionnaire* ayant appartenu personnellement à l'abbé Alphonse Angot. Relié en six volumes (au lieu des quatre habituels) et interfolié de pages blanches, il est annoté de la main de l'historien. Celui-ci l'a enrichi des corrections et ajouts qu'il aurait souhaité faire figurer dans une édition revue et augmentée.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.

Jusqu'au 28 octobre, à Laval Exposition sur l'« homme du dictionnaire »

Jusqu'au 28 octobre, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, ainsi que lors des Journées européennes du patrimoine, à la Maison diocésaine Cardinal-Billé, 10 rue d'Avesnières, à Laval, exposition réalisée par le Diocèse, intitulée : « Cent ans après... L'abbé Angot, l'homme du dictionnaire ».



Ces trois initiatives s'inscrivent dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du centenaire de la mort de l'abbé Alphonse Angot (1844-1917), historien de la Mayenne.